

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Band:** 8 (1894)

**Artikel:** Les de Rognon

**Autor:** Diacon, Max

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789543>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES DE ROGNON

(1674)

Il est intéressant de suivre de près les familles neuchâteloises qui par suite de circonstances spéciales se sont partagées en branches diverses, dont les destinées ont été par la suite des temps complètement différentes.

Nous avons examiné successivement ce qui s'est passé chez les Andrié et les Jeanneret, il nous a paru utile aussi de dire quelques mots des Rognon.

L'anoblissement de ces trois familles, foncièrement bourgeoises, dans quelques-uns de leurs membres, date du XVII<sup>m</sup> et du XVIII<sup>m</sup> siècle seulement, et elles présentent ce phénomène singulier, c'est qu'aucune d'entre elles n'a laissé d'héritiers de leur nom et de leur titre, dans les branches qui ont été l'objet d'une distinction par le souverain, tandis que des familles nobles beaucoup plus anciennes ont des descendants vivants.

L'histoire du premier des Rognon qui a formé la souche de cette famille anoblie est un véritable roman, tel qu'on en lit quelquefois dans les vieilles chroniques, et qui pour n'être que plus moderne, n'en n'est pas moins captivant.

Nous en trouvons les détails dans l'excellente histoire de la Béroche par M. Fritz Chabloz.

En effet au milieu du XVI<sup>m</sup> siècle, Jehan Rognon, paysan bérochau, épousa Clauda de Neuchâtel, fille de Claude II seigneur de Vaumarcus, et reçut en fief en 1544 une maison avec le Pré-du-Château, des champs, des prés, des vignes, des râpes, le tout situé près du château ruiné de Gorgier.

Les descendants de Jehan Rognon n'oublièrent pas la noble extraction de leur aïeule, car comme le fait observer M. Chabloz ils donnent à leurs enfants les prénoms des enfants des seigneurs : Béat Jacob Rognon (1613) Henri-François Rognon (1660) François-Antoine Rognon en 1660.

Les deux derniers cités sont précisément ceux qui reçurent en 1673, avec un de leurs parents Antoine Rognon, des lettres de noblesse.

Commençons par Henri-François, qui était châtelain de la baronnie de Gorgier. Les lettres sont du 8 janvier 1674 et ont été entérinées le 19 mai suivant.

Le Manuel du Conseil d'Etat en porte la mention suivante :

Anne Geneviève de Bourbon... sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de notre cher et bien aimé Henri-François Rognon Bourgeois de Neufchâstel et chastelain de Gorgier et mettant en considération la fidélité qu'il a fait paroistre pour le service de notre cher fils Mons. le Duc de Longueville pendant les mouvements qui ont été excités l'année dernière dans ses Etats...

Les mouvements dont il est question n'étaient autres que les rivalités entre Anne Geneviève de Bourbon et Marie de Nemours, la duchesse frondeuse de Neuchâtel comme l'autre l'était de Paris, à propos de la curatelle de l'abbé d'Orléans.

Pour et considéré les mêmes raisons le 22 juillet 1673, Antoine Rognon, ministre et Henri Rognon, enseigne d'une compagnie suisse, reçoivent leurs titres nobiliaires.

L'entérinement est du 19 mars 1674.

On a lu et entériné la lettre d'anoblissement que S. A. S. Anne Geneviève de Bourbon a accordé aux Sieurs François-Antoine et Henri Rognon, au nom de Jean-Louis-Charles d'Orléans.,. pour la fidélité qu'ils ont fait paraître pour le service de notre très cher fils pendant les mouvements qui ont été excités dans cet Etat.

Les manuels ne parlent pas des armoiries, du reste la mention et la description des armes des anoblis n'y ont été transcrites qu'à partir de 1707, mais l'on possède au musée historique de Neuchâtel les lettres patentes de F.-A. Rognon, avec les armoiries au complet.

Elles sont : *Armes*. Ecartelé au premier et au quatrième d'argent à la bible fermée de sable, à la tranche d'or; au second et au troisième de gueules au chevron d'argent.

*Cimier*. Un vol éployé de sable.

*Lambrequins* à dextre d'argent et de sable, à senestre de gueules et d'argent.

*Supports*. Deux lions d'or lampassés de gueules.

L'armoirie primitive des Rognon est la même que celle qui est portée en second et en troisième, de gueules au chevron d'argent, mais le justicier Huguenin (1660) y ajoute deux rosaces d'or cantonnées à dextre et à senestre, et le capitaine Benoît (1806) transforme les armes à sa façon, tout en ajoutant la mention Rognon... originaire de Saint-Aubin. De gueules au chevron d'or élargi, surmonté d'un lambel d'argent.

Dans les Armoiries neuchâteloises relevées aux archives de l'Etat par notre dévoué secrétaire M. Maurice Tripet, sur des cachets authentiques, le châtelain Rognon à Saint-Aubin en 1725 use aussi du lambel, mais le chevron est d'argent, tandis que J. Rognon aussi châtelain en 1754, se contente du simple chevron d'argent allongé comme les armes des lettres de noblesse.

Enfin nous retrouvons le chevron d'argent élargi dans le Rolle des Bourgeois de Neuchâtel, relevé par MM. Tripet et Colin, à la date de 1636 avec la mention « de Saint-Aubin ».

La branche noble des Rognon s'est éteinte à la fin du siècle passé en la personne de ce Jean Rognon dont nous avons mentionné le cachet, quant aux autres branches elles ont de multiples représentants, aussi bien à la Béroche, à Montalchez, leur commune d'origine, que dans le canton, en Suisse et à l'étranger. Aucun d'entre eux n'a retrouvé sur son chemin une Cluda de Neuchâtel.

MAX DIACON.